

Jeunes tombés du nid

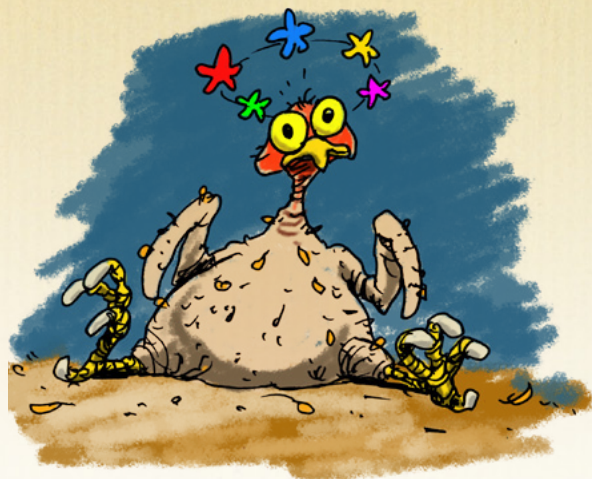


Quel est le problème ?

Ce qu'il faut savoir...

- Tomber, dans la nature ou en ville, sur un **jeune oiseau encore non volant** peut arriver un jour. Mais le mieux à faire pour l'aider n'est **pas toujours de le ramasser** : tout dépend d'où il vient et à quelle espèce il appartient.
- Certains jeunes sortent du nid avant de savoir voler : c'est le cas de la majorité des **rapaces nocturnes** dont la Chouette hulotte et le Hibou moyen-duc. Un oisillon emplumé qui se tient debout et se déplace au sol est aussi en **phase d'émancipation** pour la plupart des espèces.
- D'autres jeunes doivent rester au nid jusqu'à l'envol : de nombreuses espèces dont les martinets, hirondelles, rougequeues, moineaux, rapaces diurnes, hérons... ne s'émancipent pas au sol. (VOIR LA FICHE **HIRONDELLE RUSTIQUE** ET LA FICHE **HIRONDELLE DE FENÊTRE** ET ENCORE LA FICHE **MARTINET**).

Un oisillon avec du duvet, **peu ou pas emplumé**, et avec des **commissures jaunes** à la base du bec se trouve **normalement au nid**. Sa présence au sol (pour cause de chute ou destruction du nid, mort ou rejet des parents) est accidentelle.



© Daniel Bourget



Quels sont les risques ?



Menaces

Lorsqu'ils sont au sol, les oisillons sont exposés à la **prédation** par la faune domestique ou sauvage, les **intempéries** ou encore les **collisions avec les véhicules** s'ils sont à proximité d'une voie passante. Dans une partie des cas, les adultes **abandonnent leurs petits** s'ils tombent du nid. Les jeunes ne sont donc plus nourris.



La Loi

La **manipulation** ou le **déplacement** d'espèces sauvages protégées sont strictement **interdits** par la loi, hormis dans les situations de danger immédiat. (Articles L411-1 et L412-1 du code de l'environnement).





Conseils pour leur venir en aide



© Daniel Bourget

- La première chose à faire est d'**appeler la structure compétente la plus proche** de chez soi, les conseils les plus appropriés à la situation seront fournis. Plus vite un centre sera contacté et plus **les chances de l'oiseau** d'atteindre l'envol seront importantes.

Trouver le centre de soins le plus proche de chez vous en Bourgogne !



Ne surtout pas déplacer un **jeune rapace nocturne**, ses parents sont dans le coin et vont continuer à le nourrir jusqu'à son envol. Ses chances de **survie** sont plus grandes s'il est laissé sur place que s'il est emporté en centre de soin. Le placer éventuellement **en hauteur sur une branche** s'il est au sol pour le mettre hors d'atteinte des prédateurs.

L'exception :



Une jeune l'Effraie des clochers, ou Chouette effraie, n'est pas nourri par ses parents en dehors du nid. Le mieux est de le replacer au nid si c'est possible, sinon il faut rapidement contacter un centre de soin, **VOIR LA FICHE CHOUETTE EFFRAIE**.

- Il en est de même pour un **jeune oiseau emplumé, mobile au sol, non blessé**, car ses parents lui apprennent à voler, à se nourrir et à se

protéger. Cette phase d'apprentissage est plus ou moins longue selon les espèces.

- Pour un **oisillon avec du duvet**, il est important d'observer avant d'agir. Si le **nid est à portée**, l'oisillon peut y être **replacé** (chez les hirondelles par exemple, le nid est facilement repérable). Si le **nid est trop haut** (comme c'est souvent le cas chez les martinets par exemple), il faut rapidement mettre l'oiseau **dans un carton à l'abri des prédateurs** et pour **limiter son stress**.

Le carton, avec du papier journal déposé au fond, doit mesurer environ **1,5 fois la taille de l'oiseau**. En attendant les instructions du centre de soin pour savoir si l'oiseau nécessite un transfert ou non, placer le carton dans une **pièce au calme**, à une température moyenne de 20°C.



Pour apprendre à fabriquer un nid artificiel, rendez-vous SUR LA FICHE NICHOURS.

- Ne surtout **rien donner à manger ou à boire**, sauf sur les conseils du centre de soins, au risque de mettre l'oiseau en danger. Ne pas parler et **ne pas caresser** l'animal. Pendant sa prise en charge, limiter les contacts visuels au minimum pour limiter le stress.
- Ne **pas tenter d'élever soi-même** l'oisillon car ce serait le condamner à une vie en captivité due à l'imprégnation humaine ou à la mort suite à une mauvaise prise en charge.

Il est **interdit par la loi de détenir un animal sauvage chez soi**, sauf si sa survie est menacée. Il doit alors être transporté vers le centre de soin le plus proche dans les plus brefs délais.

Pour en savoir plus...



Union Française des Centres de Sauvagerie de la Faune
ufcs.fr



Oiseau sauvage blessé : que faire ?
Les cahiers techniques de la Gazette des Terriers



Les bêtes qui volent... avec ou sans plumes
David Melbeck
Jampur Fraize
Salamandre



La Nature sur le pas de la porte.
Bourgogne-Nature Junior n°4.
Bourgogne-Nature

Réalisation :



Avec le soutien financier de :

